



Nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

Rapport du Secrétariat

1. En vertu des Statuts de la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies et conformément à la résolution WHA2.49 de la Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, le Comité des Pensions du Personnel de l'OMS est composé de neuf membres (et de neuf membres suppléants), dont trois sont nommés par l'Assemblée de la Santé, trois par le Directeur général et trois élus par les participants à la Caisse des Pensions. Le mandat est de trois ans et, pour assurer la continuité, des dispositions ont été prises pour renouveler seulement un tiers des membres nommés par l'Assemblée de la Santé à la fois. Le principe selon lequel les six Régions de l'OMS sont représentées au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS a été respecté par les précédentes Assemblées de la Santé.

2. Les représentants ci-après de l'Assemblée de la Santé ont été nommés par :

- **la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé :**

- a) pour trois ans à compter de 2001 :¹

- le Dr J. Larivière, de la délégation du Canada à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé ;
- le Dr S. P. Bhattarai, de la délégation du Népal à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant ;

- b) à la suite du départ à la retraite d'un membre (le Dr L. Malolo) et de deux membres suppléants (le Dr J. K. M. Mulwa et le Dr E. Krag) :

- M. L. Rokovada, de la délégation de Fidji à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de membre pour le reste du mandat du Dr L. Malolo, c'est-à-dire jusqu'en mai 2002 ;

¹ Décision WHA54(9).

- M. M. Chakalisa, de la délégation du Botswana à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant pour le reste du mandat du Dr J. K. M. Mulwa, c'est-à-dire jusqu'en mai 2002 ;
 - le Dr J. K. Gøtrik, de la délégation du Danemark à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant pour le reste du mandat du Dr E. Krag, c'est-à-dire jusqu'en mai 2003 ;
- **la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2002 :**¹
 - M. L. Rokovada, de la délégation de Fidji à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé ;
 - M. M. Chakalisa, de la délégation du Botswana à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant ;
 - **la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé :**
 - a) pour trois ans à compter de 2003 :²
 - le Dr A. J. Mohammad, de la délégation d'Oman à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé ;
 - le Dr J. K. Gøtrik, de la délégation du Danemark à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant ;
 - b) à la suite du départ à la retraite d'un membre suppléant (le Dr S. P. Bhattarai) :
 - le Dr A. A. Yoosuf, de la délégation des Maldives à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, en qualité de suppléant pour le reste du mandat du Dr Bhattarai, c'est-à-dire jusqu'en mai 2004.

3. Le mandat du membre nommé par la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, le Dr J. Larivière, et celui d'un des membres suppléants nommés par la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, le Dr A. A. Yoosuf, expireront à la fin de la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

4. Par ailleurs, M. L. Rokovada, de la délégation de Fidji, nommé par la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé pour trois ans à compter de 2002, n'est plus en mesure de poursuivre son mandat.

¹ Décision WHA55(10).

² Décision WHA56(9).

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

5. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner le Dr J. Larivière, de la délégation du Canada, en qualité de membre et le Dr A. A. Yoosuf, de la délégation des Maldives, en qualité de membre suppléant du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour un mandat de trois ans jusqu'en mai 2007.

6. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être désigner le Dr Waqatakirewa, de la délégation de Fidji, en qualité de membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS pour le reste du mandat de M. L. Rokovada (c'est-à-dire jusqu'en mai 2005).

= = =